

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2015

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, F. CHABERT, JM CURNILLON, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. PUDDU, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : B. AUDRY, G. LACROIX, G. REMILLEUX

Excusés : B. BARDET, L. CARON, P. PARE, E. PUITIN, G. RAMAKERS

Absent : C. BAZIN, S. TISSOT

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 29 avril 2015

Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Présentation des nouveaux agents

Mme le maire présente au conseil les 2 nouveaux agents :

Benoit CHABANE, agent technique, en remplacement de Jacques PERDRIX qui a fait valoir ses droits à la retraite. Agé de 23 ans, titulaire d'un CAP conducteur d'engins, M. CHABANE s'est engagé dans l'armée pendant 3 ans. Il a pris ses fonctions en janvier et s'est bien intégré dans l'équipe communale.

Grégory BODEL, responsable du camping de la Grange du Pin en remplacement de Nathalie PUGET, mutée sur un autre poste. Originaire du Nord, âgé de 40 ans avec 3 enfants, diplômé d'un DUT « techniques de commercialisation » M. BODEL a pris ses fonctions le 31 mars. Il a eu déjà une expérience de régisseur dans un petit camping du Jura.

Le conseil leur souhaite la bienvenue et Mme le maire les remercie de leur présence au conseil. Ils quittent la salle.

Subvention CARSAT pour le Foyer des Personnes âgées.

Mme le maire informe le conseil que la CARSAT est susceptible d'apporter une aide financière pour les travaux programmés au foyer des Mousserons. Les travaux du foyer ont été isolés de ceux propres au Relais Assistantes maternelles et le plan de financement pourrait être le suivant :

- Montant des travaux propres au foyer : 159 353 € HT
- Subvention CARSAT sollicitée : 30 000 €
- Autofinancement : 129 353 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention auprès de la CARSAT et accepte ce plan de financement

Un rendez-vous est prévu sur place en juin avec la CARSAT et les travaux devraient débiter en automne.

Point sur la réhabilitation de la mairie

Mme le Maire fait un point sur l'état d'avancement du dossier et présente l'étude du CAUE. Un des enjeux est d'ouvrir le bâtiment sur le centre du village et exploiter les possibilités d'articulation entre le haut et le bas du village. La commission propose de conserver l'escalier en pierre, au moins partiellement, car il présente un atout architectural et soutient la bâtisse. La hauteur des plafonds et des ouvertures trop hautes est une problématique qu'il faudra résoudre (baisse des plafonds, agrandissement des fenêtres, ...). Les besoins en surfaces ont été recensés auprès des agents et des principaux utilisateurs actuels qui ont été consultés. Du fait de la nécessité de créer une grande salle au rez de chaussé, il est envisagé de créer une extension côté ouest. Les salles de réunion associatives se trouveraient au niveau 1 et les bureaux au niveau 2, comme c'est le cas à l'heure actuelle. L'organisation administrative a été évaluée au maxima, sans postes supplémentaires et le nombre de bureaux a été limité (2 postes par bureau).

Certains élus se questionnent quant à l'avenir de la communauté de communes et par conséquent de son siège social. Serait-il envisageable que les services administratifs communaux s'y installent si la communauté de communes était amenée à rejoindre l'Agglo de Bourg en Bresse. Ne faut-il pas attendre l'échéance du 1^{er} janvier 2017 ? Mme le maire informe que de toute façon, le bâtiment doit être rénové et qu'il convient d'avancer sur le dossier qui a déjà beaucoup attendu. Les locaux de la CCTER ont été conçus pour permettre un réaménagement en cas de modification de destination.

Mme le maire souhaite organiser une réunion publique pour présenter l'avancement du dossier à la population. Cette réunion pourrait être organisée en juin. En attendant, le document de présentation reste consultable en mairie.

TAP : points sur les modifications

Alain Moncel présente une évaluation de la réforme des rythmes scolaires mise en place sur la commune. Les enfants, les parents et le corps enseignant ont été questionnés sur leur ressenti par rapport à cette organisation. L'école le mercredi et la fatigue des enfants ont été largement mis en avant par les enfants et les parents. Le conseil d'école souhaite modifier les horaires pour l'année prochaine (8 H 45 / 15 H 30) mais cette proposition a été invalidée par le Service des Transports du Département qui refuse un passage des cars avant les TAP. De son côté, la commune souhaite proposer 2 temps d'activités périscolaires (au lieu de 3 actuellement) les mardis et jeudis de 15 h 15 à 16 h 30. Cette organisation obligerait à ce que les enseignements scolaires du lundi et du vendredi finissent à 15 h 45 (générant des horaires différents selon les jours, difficilement gérables par les parents). En répartissant les heures TAP en 2 séances au lieu de 3, la commune souhaite limiter la charge financière et cela permettrait de disposer davantage de temps pour les activités nécessitant des déplacements (activités sportives par exemple). La problématique est compliquée, la commission retravaille le sujet pour faire une proposition lors d'un prochain conseil. Les détails de l'évaluation sont consultables en mairie.

Fiscalisation du Sevron Solnan

Mme le maire informe le conseil que depuis plusieurs années le syndicat invite toutes les communes à adopter le même fonctionnement, en acceptant de fiscaliser la globalité de la cotisation (fonctionnement et investissement).

R. MARECHAL, délégué, informe que pour garantir le remboursement des emprunts, les frais administratifs et la provision des travaux, le Syndicat a besoin d'un montant de 199 709.20 € à répartir entre les communes membres selon le nombre d'habitants et la superficie de la commune. Pour Treffort-Cuisiat, la somme à fiscaliser s'élève à 29 880.57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour fiscaliser cette somme.

Nombre de conseillers communautaires pour la CCTER

Mme le maire expose au conseil que suite à la démission du maire de Simandre, une nouvelle composition à la proportionnelle est demandée par Monsieur le Préfet. En 2012, la Loi Richard établissait les règles de gouvernance pour la CCTER à 27 élus communautaires avec une possibilité de déroger de 25 % afin d'augmenter la représentativité des petites communes, ce qui avait porté le nombre de délégués à 33.

En juin 2014, cette loi est dénoncée par le Conseil Constitutionnel et oblige à revoir la répartition des sièges en cas de remaniement ou d'élections partielles. La nouvelle loi de mars 2015 établit de nouvelles règles et donne également une possibilité de dérogation mais avec un mode de répartition différent.

Le 14 avril dernier, les maires de la CCTER se sont réunis pour étudier les différentes possibilités de dérogation et proposent la répartition suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Accord local avec conseil communautaire à 30 sièges
Saint Etienne du Bois	2 489	7
Treffort-Cuisiat	2 265	6
Meillonas	1 295	4
Simandre sur Suran	679	2
Chavannes sur Suran	638	2
Corveissiat	614	2
Courmangoux	507	2
Pressiat	234	1
Drom	214	1
Grand Corent	170	1
Germagnat	147	1
Pouillat	92	1
Total	9 344	30

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette répartition.

Mme le maire précise que la vice-présidence (culture, tourisme et sport) assurée jusqu'alors par le maire de Simandre sera répartie entre les élus en place afin de ne pas perdre de temps.

Les élections municipales à Simandre auront lieu les 7 et 14 juin.

Présentation de la voie douce

JL Leboeuf présente l'étude de faisabilité établie par un consultant spécialiste en mode doux et tourisme. Le projet consiste à se doter d'une liaison cyclable sécurisée et attractive entre Treffort et Cuisiat afin de développer les déplacements doux dans le quotidien (domicile-école-commerces-salle de sport) mais également d'encourager l'utilisation du vélo pour rejoindre la base de loisirs de la Grange du pin. Cette piste aurait une distance de 7.6 km. Sur des sections de route où le trafic est faible, il est possible de mettre en place un itinéraire cyclable sans trop d'aménagement. Néanmoins, certaines portions demanderont plus de travaux. L'étude fait ressortir un coût global allant de 355 195 € (hypothèse haute) à 222 595 € (hypothèse basse). IL convient également de prévoir des coûts supplémentaires pour la signalétique et le stationnement des vélos. La commission doit rencontrer le consultant pour tenter de réduire ces coûts ou de scinder les travaux en 2 phases. Des subventions peuvent être obtenues (Département et Région) et seront sollicitées dès que le projet sera précisé.

L'étude complète peut être consultée en mairie.

Questions diverses

Le conseil donne son accord pour délibérer sur des points non inscrits à l'ordre du jour

Tarif Groupe camping :

Afin de faciliter la gestion et d'éviter de voter en conseil des tarifs au cas par cas, Mme le maire propose de fixer un tarif groupe.

Sa proposition est la suivante :

Le tarif groupe camping sera appliqué à partir de 20 personnes, quelque soit le groupe (vacances crues, Club Volkswagen, club parapente, centre de loisirs, etc....)

- 5 € par personne adulte et par nuit
- 3 € par enfant de 5 à 18 ans
- Et gratuit pour les enfants de moins de 5 ans

Accord du conseil à l'unanimité.

Loyer du restaurant de la Grange du Pin :

Monsieur Martial CANTIN, concerné s'abstient

Monsieur Rémy CANTIN, repreneur du fond envisage une ré-ouverture du restaurant à la mi-juin. Le loyer était de 900 € par mois. Considérant le contexte difficile de cette reprise et les investissements qui doivent être réalisés pour l'exploitation du restaurant, Mme le Maire propose de réduire le loyer, au moins au démarrage. Pour la commune, il est important que cet établissement puisse prospérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer comme suit :

- 600 € la 1^{ère} année, à partir du jour de l'ouverture du restaurant
- 800 € la 2^{ème} année
- 1 000 € à partir de la 3^{ème} année.

Rapprochement avec Pressiat : Le conseil municipal de Pressiat s'est entretenu avec des personnes habitant Cuisiat pour avoir leur ressenti quant à la fusion de Treffort et Cuisiat en 1972. Les élus de Pressiat sont conscients de leur difficultés budgétaires, leur niveau de finances ne leur dégageant que 30 000 € pour les investissements. Ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre. Mme le maire de Treffort-Cuisiat et M. le maire de Pressiat doivent rencontrer le Préfet pour avoir un maximum d'informations quant à l'éventuelle fusion des 2 communes. Certains conseillers alertent : Treffort-Cuisiat a-t-elle les moyens d'investir sur Pressiat ? Ne peut-on pas trouver d'autres leviers qu'une fusion complète ? L'Etat ne devrait-il pas intervenir au-delà de la promesse de ne pas baisser les dotations pour les communes nouvelles ? Une analyse budgétaire de la fusion doit être faite et la population doit être informée.

Mme le maire précise que des réunions publiques seront organisées à Pressiat et à Treffort-Cuisiat.

Tour des commissions

Tourisme : les travaux au camping sont pratiquement terminés, une chambre de l'accueil a été rénovée et des meubles de bureau ont été commandés.

Les travaux du tour du lac sont réalisés à 60 %.

La commission tourisme a été scindée en plusieurs groupes pour travailler les différents sujets.

Foyer des personnes âgées : le livret d'accueil sera présenté au prochain conseil.

Voirie : Les travaux ont commencé sur le chemin de Lucinges.

Diagnostic accessibilité : réunion le 19/05 à 17 h 30 pour prendre connaissance des conclusions du diagnostic.

Forêt : un courrier va être adressé au Conseil Départemental pour connaître leur position quant à la restructuration foncière, maintenant que la commission communale a été constituée.

Sport : CAP 3B va réaliser un recensement de tous les équipements du territoire afin d'établir un diagnostic

Aménagement des villages : jeux de St Michel – rencontre proposée avec les habitants le 20/05 à 19 h pour entériner le choix des jeux qui seront retenus.

Communication : la mallette pour les nouveaux arrivants est en préparation, la commission réceptionne les articles pour le prochain bulletin.

Questions diverses :

Entreprise Or Brun : La direction a été rencontrée par la municipalité. Elle veut abandonner le site et serait en contact avec un repreneur. Les employés craignent que l'activité soit

transférée (13 emplois sont concernés). La municipalité, concernée à plusieurs titres, suit ce dossier.

Place des parkings : Pour améliorer le stationnement dans la grande rue, il est suggéré de flécher le parking de la port'huile qui est très peu utilisé.

- Le 07/05 : rassemblement d'enfants, organisé par l'USEP, dans le cadre du « grand brûle » à Courmangoux
- 18/05 : réunion d'information sur l'ambrosie avec l'Agence Régionale de Santé et la Chambre d'Agriculture, à Treffort-Cuisat
- 8 mai : commémoration 9 h 30 à Treffort, 10 h à Cuisiat et 10 h 30 à Pressiat, suivie d'une manifestation à la Grange du Pin. Verre de l'amitié offert par la municipalité de Pressiat.

Prochain conseil :

- Jeudi 4 juin 20 h 30

La séance est levée à 23 h 45